

TRUST ASIATIQUE DU PETROLE

Un fait très important vient de se passer dans l'industrie des exploitants de pétrole des Indes Néerlandaises. Toutes les sociétés exploitantes se sont réunies en une seule, avec une direction et une administration uniques. Ce fait aura certainement une grande influence sur le commerce international du pétrole. Cette entente entre les sociétés Néerlandaises est confirmée par une circulaire que la société Koninklijke Nederlandsche Maatschappij v. Petroleumbronnen, avec siège à Amsterdam, a adressée à ses actionnaires, — comme il résulte de cette circulaire outre cette société ont participé à cette entente les sociétés suivantes: Sumatra-Polembang Maatschappij, Mera Enim Maatschappij, Moesi Ilir, la société commerciale et industrielle Néerlandaise, (tant pour ses affaires que pour la possession de terrains appartenant à la société The Shell Transport and Trading Company Ltd), Dordtsche Petroleum Maatschappij (cette dernière avec ses affaires dans le commerce de pétrole de Java).

Toutes ces sociétés réunies forment une nouvelle société sous la dénomination de The Asiatic Petroleum Company Ltd, pour le commerce du pétrole provenant de leurs exploitations.

Le capital de la nouvelle Société est de 2,000,000 liv. st. (50,000,000 fr), divisé en 200,000 actions de 10 liv. st. l'une. Du capital de 2,000,000 liv. st., on ne fera pour le moment qu'une émission de 900,000 liv. st. La direction de la nouvelle société sera confiée à M. H.-W. Deterding, directeur actuel de la société Koninklijke Nederlandsche Maatschappij, avec résidence à Londres.

Un autre fait tout aussi important, c'est que la nouvelle société qui, comme il est clair, comprend toute la production asiatique, s'est unie à quelques sociétés principales de production et de commerce du pétrole de Russie, ayant en tête: Société commerciale et industrielle de naphte caspienne et de la mer Noire.

Le commerce asiatique, uni maintenant dans une seule organisation, allié à une grande partie du commerce de pétrole russe, constitue une force commerciale internationale à même de se mesurer avec le reste de l'organisation russe et américaine. Cette nouvelle force dispose de capitaux importants, de la production, de marchés de consommation et d'une grande flotte commerciale.

Il est prématuré de parler maintenant dit le *Moniteur des intérêts pétroliers roumains*, de la politique que va inaugurer cette nouvelle et formidable force, car on ne connaît pas les détails qui pourraient fournir les moyens de s'orienter. Il semble naturel que cette nouvelle force va chercher à développer le plus possible ses affaires, pour se créer une position plus en vue. Ce développe-

ment sera au détriment du reste du commerce russe et du commerce américain, en sorte que la lutte ne sera pas précisément facile. Il semble aussi probable que de même qu'il existe actuellement entre la Russie et l'Amérique une alliance commerciale bornée à certaines quantités et à certains marchés, de même la nouvelle société asiatique devra conclure éventuellement une alliance avec l'une d'elles ou avec les deux organisations existantes en sorte que tout le commerce de pétrole du monde soit concentré dans ces trois organisations. La nouvelle société asiatique accapatera certainement tout le commerce du combustible liquide pour les navires, sur toute la ligne du Nord de l'Australie jusqu'au Nord de l'Europe. Elle détient déjà une bonne partie de ce commerce, qu'elle crée maintenant au détriment du charbon.

M. Southard, l'un des directeurs de la compagnie Standard Oil, est allé dans les Iles Néerlandaises dans le but d'acheter, pour le compte de la compagnie américaine, tout ou majeure partie des affaires de pétrole de cette région. A la suite de cette visite, on a fait la puissante organisation dont nous parlons. Jusqu'à présent, nous ne pouvons savoir précisément si la compagnie Standard Oil participe ou non à ce trust; il semblerait que non; mais ce n'est qu'un simple soupçon. Ce point ne sera éclairci qu'après que la nouvelle société The Asiatic Petroleum Company aura commencé son action commerciale.

LA CONSERVATION DU POISSON PAR CONGELATION

La congélation du poisson et son emmagasinage dans des chambres froides ont acquis une importance considérable depuis l'origine de l'adoption de cette méthode de conservation qui remonte à environ trente-cinq ans. Elle est appliquée, pour ainsi dire à l'insu du public, dans les principaux centres de marché de l'Amérique du Nord, de l'Amérique du Sud et de l'Europe. Hambourg et d'autres métropoles commerciales reçoivent annuellement plusieurs millions de livres de saumons congelés, provenant des côtes américaines du Pacifique. En Angleterre de grandes installations de congélation furent édifiées il y a quelques années à Grimsby et Hull et des barques de pêche ou chalut possèdent des appareils de réfrigération dans lesquels les poissons sont plongés vivants et s'y congèlent.

Pendant les temps chauds la température des chambres d'emmagasinage ne descend jamais en dessous de zéro par l'usage de la glace seule; cette température ralentit les phénomènes de décomposition, mais le poisson contracte

un goût de remugle, perd de sa saveur et parfois se corrompt. Pour conjurer entièrement le danger de la décomposition, il faut congeler le poisson immédiatement après sa capture et le garder à une température inférieure de plusieurs degrés à celle de la congélation. L'opinion que le gel détruit les qualités du poisson n'est pas fondée, le résultat dépend plus ou moins des conditions dans lesquelles se produit l'action du froid et du mode d'application même, plus que l'effet d'une basse température. La chair du poisson gelé perd moins de sa valeur que ne le fait la viande, mais celle-ci est affranchie de deux inconvénients auxquels l'autre est soumise: d'abord, les yeux du poisson se dessèchent et leur éclat disparaît après une longue exposition au froid; en second lieu, la peau étant moins élastique que la texture de la chair, durcit et se relâche. Le poisson gelé n'est pas moins sain que le frais. Leur constitution chimique ne varie pas, l'un contient une moindre quantité d'eau, c'est la seule différence. La principale objection à cette forme de conservation est la tendance à congeler du poisson déjà altéré; la prospérité de cette industrie exige que toute tentative de congélation d'un poisson légèrement gâté soit sévèrement reprouvée.

Le procédé de congélation est basé sur ce fait bien connu qu'un mélange de glace et de sel marin détermine une température beaucoup plus basse que la glace seule. Il consistait primitivement à étendre les poissons sur des chevalets dans une chambre à double paroi entre lesquelles était interposée une substance mauvaise conductrice, le mélange réfrigérant contenu dans des casseroles était placé en contact avec le poisson. La température ambiante baissait rapidement en dessous du point de congélation de l'eau et après un séjour de vingt-quatre heures dans ce milieu le poisson était complètement gelé. Il était ensuite recouvert d'une couche de glace par immersion pendant peu de temps dans de l'eau glacée, après quoi il était enveloppé dans un drap et une seconde couche de glace était appliquée. Les poissons étaient alors emballés serrés dans une autre chambre bien garantie contre la pénétration de la chaleur et dans laquelle se trouvaient suspendus verticalement un certain nombre de tubes métalliques remplis du mélange réfrigérant.

On objectait à cette méthode qu'elle ne mettait pas directement le poisson en contact avec le mélange de glace et de sel, et qu'elle réclamait, pour cette raison trop de temps pour atteindre une complète congélation. Plusieurs améliorations furent introduites dans l'opéra-